

## RELEVÉ DES DÉCISIONS

Le mardi 21 mars 2017, à 17h00, les membres de la Commission Permanente du Conseil départemental, sur convocation adressée le 13 mars 2017 se sont réunis à l'Abbaye de l'Epau salle Michel d'Aillières, sous la présidence de Monsieur Dominique LE MÈNER, Président du Conseil départemental,

**Présents :** Mme Dominique AUBIN, Conseillère départementale, M. Frédéric BEAUCHEF, Vice-Président, Mme Marie-Pierre BROSSET, Vice-Présidente, Mme Véronique CANTIN, Vice-Présidente, M. Christophe CHAUDUN, Conseiller départemental, M. Daniel CHEVALIER, Vice-Président, Mme Elen DEBOST, Conseillère départementale, Mme Mélina ELSHOUD, Conseillère départementale, M. Gérard GALPIN, Conseiller départemental, Mme Nadine GRELET-CERTENAIS, Conseillère départementale, Mme Nelly HEUZÉ, Conseillère départementale, M. Dominique LE MÈNER, Président, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Vice-Présidente, M. Régis VALLIENNE, Vice-Président.

**Excusés :** Mme Véronique RIVRON, Vice-Présidente, M. Christophe ROUILLON, Conseiller départemental.

**Absents :** M. Yves CALIPPE, Conseiller départemental, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, Vice-Présidente.

**Procurations:** M. Fabien LORNE donne pouvoir à Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS donne pouvoir à M. Régis VALLIENNE, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, M. Jean-Carles GRELIER donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Christophe COUNIL donne pouvoir à M. Christophe CHAUDUN.

**Invités:** M. François BOUSSARD, Président de la Commission Agriculture, Ruralité et Développement local,  
M. Samuel CHEVALLIER, Président de la Commission Emploi, Développement Économique et Touristique et Aménagement du territoire.  
Mme Martine CRNKOVIC, Présidente de la Commission Développement numérique et Réseaux électriques

État de présence établi à l'ouverture de la séance.

M. Pierrick BERRIGUIOT, Directeur de cabinet et M. Ghislain de CHATEAUVIEUX, Directeur général des services, assistaient également à la réunion.

## **Commission Solidarité - Autonomie - Démographie médicale**

1 **Mise en œuvre des dispositions relatives à la consignation de l'Allocation de Rentrée Scolaire concernant les mineurs confiés au titre de l'Aide Sociale à l'enfance (ASE)**

Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président à signer le projet de convention à intervenir avec la CAF et la MSA et tout avenant à intervenir dans la mesure où ses dispositions ne modifient pas l'économie globale de celle-ci.

**Adopté à l'unanimité par la Commission Permanente**

2 **Réforme de la tarification des établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes (EHPAD)**

Il est proposé à la Commission permanente de valider, dès la mise en place d'un CPOM, la suppression de la procédure contradictoire sur la section tarifaire afférent à l'hébergement et l'application d'un taux d'évolution sur les dotations, fixé annuellement par le Conseil départemental et de prendre acte des modalités de calcul du « point GIR départemental » portant la valeur de 2017 à 6,81 €.

**Adopté à l'unanimité par la Commission Permanente**

3 **Tutelle aux biens des mineurs.**

Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président à signer le projet de convention avec l'UDAF concernant la Tutelle aux biens des mineurs.

**Adopté à l'unanimité par la Commission Permanente**

4 **Déploiement de la Carte Mobilité Inclusion (CMI)**

Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président à signer la convention et le protocole de la Carte Mobilité Inclusion (CMI) dans le Département de la Sarthe.

**Adopté à l'unanimité par la Commission Permanente**

5 **Signature d'une convention concernant la médiation familiale et les espaces de rencontre**

Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser le Président à signer une convention de partenariat entre le Conseil départemental, la Caisse d'allocations familiales, la mutuelle sociale agricole, la direction départementale de la cohésion sociale et la Cour d'appel d'Angers, concernant la médiation familiale et les espaces de rencontre.

**Adopté à l'unanimité par la Commission Permanente**

6 **Participation du Département au financement de la maison de santé pluridisciplinaire Haute Sarthe Alpes Mancelles à Fyé**

Il est proposé à la Commission permanente d'accorder à la Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles pour sa maison de santé pluridisciplinaire une subvention de 38 840 € au titre du programme maison de santé.

**Adopté à l'unanimité par la Commission Permanente**

7 **Attribution d'un prêt en faveur d'une famille qui adopte un enfant né à l'étranger**

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer un prêt sans intérêt de 3 600 € en faveur de la famille B.

**Adopté à l'unanimité par la Commission Permanente**

8 **Attribution d'une aide financière en faveur des familles en cas de grossesse multiple**

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une aide financière à 9 familles pour un montant total de 7 200 €.

**Adopté à l'unanimité par la Commission Permanente**

---

## **Commission Insertion et Logement**

9 **Convention de soutien à la politique patrimoniale de Sarthe Habitat**

Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président à signer avec l'OPH Sarthe Habitat la convention de soutien à la politique patrimoniale de Sarthe Habitat annexée pour la période 2017-2021.

**Adopté par la Commission Permanente, avec 15 votes pour**

Mme Marie-Thérèse LEROUX, MM. Frédéric BEAUCHEF, Daniel CHEVALIER, Régis VALLIENNE, Membres du Conseil d'administration de Sarthe Habitat, ne prennent part ni au débat ni au vote.

10 **Conventions de délégation de compétences des aides à la pierre avec l'Etat et l'Anah pour la période 2017-2022**

Il est proposé à la Commission permanente de prendre acte du bilan 2011-2016 de la délégation des aides à la pierre et d'habiliter le Président à signer :

1- Avec l'Etat :

- la convention de délégation de compétence des aides à la pierre pour la période 2017-2022,

- la convention de mise à disposition des services de l'Etat pour l'exercice de la compétence en matière d'attribution des aides publiques au logement pour la période 2017-2022,

2- Avec l'Agence nationale de l'habitat (Anah) : la convention de gestion des aides à l'habitat privé pour la période 2017-2022.

**Adopté à l'unanimité par la Commission Permanente**

11 **Délégation de compétence des aides à la pierre**

**Bilan 2016 - Programmation 2017**

**Aide départementale à la réhabilitation**

Il est proposé à la Commission permanente de :

- prendre acte du bilan de l'exercice 2016 de la délégation des aides à la pierre,
- décider de la programmation des logements locatifs sociaux pour 2017,
- valider la programmation 2017 des opérations de réhabilitation des logements sociaux,
- attribuer une subvention de 1 432 € à Sarthe Habitat pour la réhabilitation de deux logements.

**Adopté à l'unanimité par la Commission Permanente**

12 **Conventions de partenariat de l'Observatoire départemental de l'Habitat**

Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président à signer :

- la convention de partenariat, entre le Département et l'Etat, relative au financement du fonctionnement de l'observatoire de l'habitat et les pièces afférentes à la demande de cofinancement au titre de l'année 2017,
- la convention de partenariat, entre le Département et le CREHA Ouest, relative au fichier de la demande locative sociale de la Sarthe,
- le protocole, entre le Département et la DREAL Pays de la Loire, pour l'utilisation des bases de données du Système d'information et de collecte des loyers privés en Pays de la Loire mises à disposition par la DREAL.

**Adopté à l'unanimité par la Commission Permanente**

13 **Prêt pour la rénovation de l'habitat des personnes âgées**

Il est proposé à la Commission permanente de supprimer à compter du 1er avril 2017, la fiche n°4-21 « Prêt pour la rénovation de l'habitat des personnes âgées » du guide des aides du Département.

**Adopté à l'unanimité par la Commission Permanente**

14 **Fonds de Solidarité pour le logement - Conventions de partenariats**

Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président à signer les conventions avec :

- les associations pour la prise en charge de postes d'accompagnement social en structures,
- Le Mans Métropole pour la prise en charge des impayés d'eau,
- le CCAS du Mans pour le prise en charge des impayés d'énergie.

Ainsi que la convention de partenariat avec la cellule logement psychiatrie et l'avenant à la convention avec le fournisseur d'énergie "ENGIE".

**Adopté par la Commission Permanente, avec 19 votes pour**

- 15 **Fonds de Solidarité pour le Logement-Effacement de dettes**  
Il est proposé à la Commission permanente de constater l'effacement des créances de la somme de 14 942,18 €.

**Adopté à l'unanimité par la Commission Permanente**

- 16 **Fonds de Solidarité pour le Logement-Admissions en non valeur**  
Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser l'admission en non-valeur des créances de la somme de 122 258,13 €.

**Adopté à l'unanimité par la Commission Permanente**

---

### **Commission Développement Numérique et Réseaux électriques**

- 17 **Adhésion à la centrale d'achats Manche Numérique**  
Il est proposé à la Commission permanente :  
- d'approuver les statuts du syndicat mixte Manche Numérique  
- d'adhérer à la compétence "Informatique de Gestion"  
- de désigner le Président du Conseil départemental sur la compétence Informatique de Gestion et de l'autoriser à signer la fiche "Désignation du représentant de votre collectivité au sein de Manche Numérique sur la compétence "Informatique de Gestion".

**Adopté à l'unanimité par la Commission Permanente**

---

### **Commission Réussite éducative et Citoyenneté**

- 18 **Répartition des travaux 2017 de gros entretien et réparations (GER) sur les collèges publics**  
Il est proposé à la Commission permanente de répartir des travaux 2017 de gros entretien et réparations (GER) sur les collèges publics.

**Adopté à l'unanimité par la Commission Permanente**

- 19 **Aides à l'Education**  
Il est proposé à la Commission permanente d'accorder une dotation complémentaire de fonctionnement à quatre collèges publics pour l'accueil de collégiens allophones.

**Adopté à l'unanimité par la Commission Permanente**

20 **Frais de fonctionnement des piscines**

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention aux Communes, Communauté de Communes et au lycée Bellevue du Mans, qui accueillent des collégiens dans leur piscine représentant une dépense totale de 155 348 €.

**Adopté par la Commission Permanente, avec 12 votes pour**

M. Frédéric BEAUCHEF, Maire de Mamers ; M. Christophe COUNIL et Mme Elen DEBOST, adjoints au Maire de la ville du Mans ; Mme Véronique RIVRON, Conseillère municipale à la ville du Mans ; M. Christophe CHAUDUN, Président de la Communauté de communes le Gesnois Bilurien ; M. Daniel CHEVALIER, Vice-Président de la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe ; M. Fabien LORNE, Vice-Président de la Communauté de communes Loué-Brûlon-Noyen ; Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Maire de la Commune de Montval-sur-Loir et Présidente de la Communauté de communes Loir-Lucé-Bercé et M. Christophe ROUILLON, Maire de Coulaines, ne prennent part ni au débat ni au vote.

21 **Soutenir l'enseignement privé**

Il est proposé à la Commission permanente de répartir : - le forfait d'externat collèges privés part personnel entretien à hauteur de 1 883 339 € ; les subventions en faveur des 6 MFR pour un montant global de 48 060 €, dont 23 000 € à la Fédération Départementale ; les subventions départementales d'investissement à hauteur de 24 422 € pour trois établissements de la FFDEAP et d'habiliter le Président à signer les conventions à intervenir avec la Fédération départementale des MFR et avec la FFDEAP.

**Adopté à l'unanimité par la Commission Permanente**

22 **Effacement de dettes au titre des transports scolaires - exercice 2017**

Il est proposé à la Commission permanente de constater la créance éteinte pour un montant de 70,91 €, conformément à la décision du Tribunal d'instance du Mans.

**Adopté à l'unanimité par la Commission Permanente**

23 **Admissions en non-valeur au titre des transports scolaires - Exercice 2017**

Il est proposé à la Commission permanente d'admettre en non-valeur la somme de 626,05 € au titre des transports scolaires.

**Adopté à l'unanimité par la Commission Permanente**

---

## **Commission Infrastructures routières**

24 **Protocole Région - Département relatif à la Politique Routière d'Intérêt Régional**

Il est proposé à la Commission permanente d'approuver le protocole et d'habiliter le Président à le signer.

**Adopté à l'unanimité par la Commission Permanente**

- 25 **Protocole d'accord relatif au financement du diffuseur de La Chapelle-Saint-Rémy - Beillé - Connerré**  
Il est proposé à la Commission permanente d'approuver le projet de protocole d'accord relatif au financement du diffuseur de La Chapelle-Saint-Rémy – Beillé – Connerré et d'habiliter le Président à le signer.
- Adopté à l'unanimité par la Commission Permanente**
- 26 **Répartition du programme 2017 grosses réparations d'ouvrages d'art**  
Il est proposé à la Commission permanente de valider la répartition du programme 2017 grosses réparations d'ouvrages d'art.
- Adopté à l'unanimité par la Commission Permanente**
- 27 **Téléphonie mobile acquisition d'emprise pour l'implantation d'un pylone**  
Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser l'acquisition d'une emprise de 255m<sup>2</sup> au prix de 0,65€/m<sup>2</sup> à laquelle s'ajoutera une indemnité pour dommage de travaux de 500 €, étant précisé que tous les frais liés à cette acquisition, à savoir bornage, document d'arpentage, frais de publication seront à la charge du Département.
- Adopté à l'unanimité par la Commission Permanente**
- 28 **Déploiement de la fibre optique dans le Département et acquisitions d'emprises pour l'installation des nœuds de raccordement optique (NRO) et points de mutualisation**  
Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser l'acquisition au prix forfaitaire de 500 € pour les implantations des NRO et 150 € pour celles relatives aux armoires électriques.
- Adopté à l'unanimité par la Commission Permanente**
- 29 **Vente terrain et bâtiments de l'ancienne caserne de gendarmerie de Beaumont-sur-Sarthe**  
Il est proposé à la Commission permanente l'acquisition par un couple de particuliers des locaux de l'ancienne gendarmerie de Beaumont-sur-Sarthe, cadastrée section AB n° 147, d'une surface de 1 400 m<sup>2</sup> au prix net vendeur de 160 000 € et d'habiliter le Président à signer l'acte notarié à intervenir et tous documents afférents à ce dossier.
- Adopté à l'unanimité par la Commission Permanente**

---

## **Commission Aménagement des territoires, Agriculture et Développement durable**

### **30 Dotations cantonales associatives**

Il est proposé à la Commission permanente de répartir entre les 21 cantons l'enveloppe globale votée au BP 2017 des dotations cantonales associatives.

**Adopté par la Commission Permanente, avec 14 votes pour, 5 contre**

### **31 Agriculture**

#### **Laboratoire départemental - effacement de dettes - admissions en non valeur**

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'abroger une partie de la délibération n° 25 prise en séance de Commission permanente du 13 novembre 2015 concernant le dossier de subvention d'aide à la transformation à la ferme d'un particulier pour réduire la subvention accordée à 1498,67 € au lieu des 6066 € précédemment alloués, par suite d'une réduction importante du projet,
- de constater les créances éteintes pour le laboratoire départemental pour une somme totale de 40,90 € et d'autoriser, pour un montant de 2 196,51 €, les admissions en non valeur du Laboratoire Départemental.

**Adopté à l'unanimité par la Commission Permanente**

### **32 Agriculture - Aide exceptionnelle aux jeunes agriculteurs en difficulté, installés depuis 2014**

Il est proposé à la Commission permanente d'accorder une aide exceptionnelle au titre de 2017, aux jeunes agriculteurs en difficulté, installés depuis 2014, suivant les modalités d'attribution définies dans le rapport.

**Adopté par la Commission Permanente, avec 18 votes pour et 1 abstention.**

### **33 Subvention spécifique à l'association départementale des chasseurs de gibier d'eau**

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention spécifique de 600 € à l'association de chasse de gibier d'eau pour l'opération "J'aime le Loir propre".

**Adopté à l'unanimité par la Commission Permanente**

---

## **Commission Attractivité du Département : Culture, Sport, Tourisme, Enseignement supérieur**

### **34 Patrimoine**

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer 78 000 € à des associations patrimoniales et d'autoriser le Président à signer les conventions correspondantes.

**Adopté à l'unanimité par la Commission Permanente**



35

### **Actions culturelles**

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'approuver les modifications du Schéma départemental des enseignements artistiques et les fiches d'aides correspondantes conformément aux annexes jointes ;
- d'attribuer les subventions suivantes : Transmission et pratiques amateurs : 47 000 €  
Sensibilisation : 22 100 € ; Festivals : 179 700 € ; Manifestations et initiatives diverses : 3 100 €,
- d'autoriser le Président à signer les conventions avec les associations "Fédération musicale de la Sarthe", "Le Mans Jazz Festival", "Entracte" et "Musiques en Saosnois" et les 2 conventions-types SDEA (Adhésion).

**Adopté par la Commission Permanente, avec 14 votes pour, 4 contre**

Mme Nelly HEUZÉ, membre du Cœur d'Orphée, ne prend part ni au débat ni au vote.

36

### **Convention - Aides aux animations culturelles**

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'approuver la convention avec la commune de Villeneuve-en-Perseigne fixant les modalités du retrait progressif de la Bibliothèque départementale en matière de prêt, ainsi que la convention "Prix des Lecteurs 2016-2017" fixant les modalités d'organisation et de répartition financière
- d'approuver la tarification appliquée aux communes et Etablissements publics de coopération intercommunale, concernant le dispositif de mise à disposition des ressources numériques.
- d'accorder une subvention de 668 € à la Communauté de communes Maine Saosnois.

**Adopté à l'unanimité par la Commission Permanente**

37

### **Actions sportives promotionnelles**

Il est proposé à la Commission permanente de répartir un crédit de 100 500 € aux différentes associations pour leur projet représentant un intérêt pour le Département.

**Adopté à l'unanimité par la Commission Permanente**

38

### **Sports mécaniques**

Il est proposé à la Commission permanente de répartir un crédit de 5 300 € aux différentes associations pour leur projet représentant un intérêt pour le Département.

**Adopté à l'unanimité par la Commission Permanente**

39

### **"ISMANS/Groupe CESI": Rénovation du bâtiment dédié à l'école d'ingénieurs**

Il est proposé à la Commission permanente d'approuver la convention relative à la participation financière du Département à la rénovation du bâtiment dédié à l'école d'ingénieur "ISMANS/Groupe CESI" propriété de la Chambre de Commerce et d'Industrie Le Mans Sarthe et d'habiliter le Président à la signer.

**Adopté à l'unanimité par la Commission Permanente**

## Commission Finances, Ressources et Administration générale

- 40 **Demande de garantie d'emprunt**  
**Association La Flambée Productions**  
Il est proposé à la Commission permanente d'accorder sa garantie à l'association La Flambée Productions, à hauteur de 30%, pour deux emprunts d'un montant total de 120 000 € destinés à financer l'acquisition d'un bâtiment situé 80 Quai Amiral Lalande au Mans, des travaux d'aménagement et du matériel.  
**Adopté à l'unanimité par la Commission Permanente**
- 41 **Demande de garantie d'emprunt**  
**OGEC Sainte-Anne Saint-Vincent de Sablé sur Sarthe**  
Il est proposé à la Commission permanente d'accorder sa garantie à l'OGEC Sainte-Anne Saint-Vincent à hauteur de 40% d'un emprunt d'un montant de 1 900 000 € destiné à financer la construction d'un restaurant scolaire et des travaux de réhabilitation du collège Sainte-Anne de Sablé sur Sarthe.  
**Adopté à l'unanimité par la Commission Permanente**
- 42 **Demande de garantie d'emprunt**  
**SA d'HLM ICF Atlantique**  
Il est proposé à la Commission permanente d'accorder sa garantie à la SA d'HLM ICF Atlantique, à hauteur de 50%, pour un emprunt d'un montant de 551 290 € destiné à financer la réhabilitation de 25 logements locatifs individuels situés au Mans "Résidence Triage".  
**Adopté à l'unanimité par la Commission Permanente**
- 43 **Garantie d'emprunt accordée par le Département**  
**Modification des caractéristiques d'un emprunt**  
**OGEC Notre Dame de La Flèche**  
Il est proposé à la Commission permanente de réitérer sa garantie à l'OGEC Notre Dame de La Flèche à hauteur de 50 % d'un emprunt d'un montant à l'origine de 850 000 €, destiné à financer des travaux d'accessibilité et le réfection du gymnase.  
**Adopté à l'unanimité par la Commission Permanente**
- 44 **Demande de garantie d'emprunt**  
**OPH Sarthe Habitat**  
**Saint-Corneille**  
Il est proposé à la Commission permanente d'accorder sa garantie à l'OPH Sarthe Habitat à hauteur de 80% pour un emprunt global de 744 144 € destiné à financer la construction de 8 logements locatifs situé à Saint-Corneille.  
**Adopté par la Commission Permanente, avec 15 votes pour**  
Mme Marie-Thérèse LEROUX, MM. Frédéric BEAUCHEF, Daniel CHEVALIER, Régis VALLIENNE, membres du Conseil d'administration de l'OPH Sarthe Habitat, ne prennent part ni au débat ni au vote.

- 45 **Projet de développement d'un SIG Départemental**  
Il est proposé à la Commission permanente d'approuver la passation d'une convention d'expérimentation de mutualisation de SIG entre le Syndicat Mixte du Pays Vallée du Loir et le Département de la Sarthe (porteur du SIG Départemental) et d'autoriser le Président à signer les documents afférents.
- Adopté à l'unanimité par la Commission Permanente**
- 46 **Partenariats associatifs**  
Il est proposé à la Commission permanente de répartir un crédit de 2 500 € aux différentes associations pour leur projet représentant un intérêt pour le Département et d'habiliter le Président du Conseil départemental à signer les conventions.
- Adopté à l'unanimité par la Commission Permanente**
- 47 **Mise à disposition des agents du Ministère de la culture et de la documentation auprès des archives départementales**  
Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président à signer les conventions de mise à disposition des agents du Ministère de la culture et de la documentation auprès des archives départementales.
- Adopté à l'unanimité par la Commission Permanente**
- 48 **Remise gracieuse relative à des indus de salaire**  
Il est proposé à la Commission permanente d'annuler la dette de Madame M. envers le Conseil Département de la Sarthe à hauteur de 260,20 €.
- Adopté à l'unanimité par la Commission Permanente**
- 49 **Assurance responsabilité civile - Compte-rendu annuel**  
Il est rendu compte à la Commission permanente des dépenses faites par le Département pour réparer les dommages dont il est reconnu responsable qui ne sont pas pris en charge par notre assureur compte tenu de la franchise de 1 500 €.
- Adopté à l'unanimité par la Commission Permanente**
- 50 **Admission en non-valeur**  
Il est proposé à la Commission permanente trois dossiers d'admission en non-valeur. Ces créances apparaissent en définitive irrécouvrables, représentant un montant total de 788,53 € pour l'année 2017.
- Adopté à l'unanimité par la Commission Permanente**

51 **Développement économique**

Il est proposé à la Commission permanente de consolider en subvention la partie de l'aide versée à la SECOS pour le dossier HUAUME à Saint-Cosme-en-Vairais, soit 17 500 €, d'annuler la part non justifiée de l'aide, soit 17 500 €, et de prendre acte de l'achèvement de ce dossier.

**Adopté par la Commission Permanente, avec 13 votes pour**

M. Dominique LE MÈNER, Président de la SECOS, M. Jean-Carles GRELIER, Vice-Président de la SECOS, Mme Mélina ELSHOUD, MM. Daniel CHEVALIER, Fabien LORNE, Régis VALLIENNE, Membres du Conseil d'administration de la SECOS, ne prennent part ni au débat ni au vote

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h27

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL



**Dominique LE MENER**

Affiché le :

Retiré le

Les délibérations afférentes à chacun des rapports peuvent être consultées au Secrétariat des Assemblées.